

# NKSounds.com

Lille, France · contact.nksounds@gmail.com

---

CONTRAT DE LICENCE

## LICENCE EXCLUSIVE

Exclusive · Droits d'exploitation complets · Retrait du catalogue

Le présent contrat définit les conditions générales de la licence Exclusive accordée par NKSounds.com (ci-après « le Producteur ») à l'acquéreur de l'instrumentale (ci-après « le Cessionnaire »). Un exemplaire personnalisé de ce contrat, mentionnant le titre de l'instrumentale et les coordonnées du Cessionnaire, est envoyé automatiquement par email après chaque achat.

### ARTICLE 1 — DROITS ACCORDÉS

---

Le Producteur cède au Cessionnaire une **licence exclusive** d'utilisation de l'instrumentale. Cette cession confère au Cessionnaire le droit exclusif d'enregistrer, mixer, distribuer, promouvoir et exploiter commercialement une œuvre musicale incorporant ladite instrumentale.

### ARTICLE 2 — DROITS D'EXPLOITATION

---

#### ✓ Licence Exclusive — Droits d'exploitation :

- Streams / écoutes : **illimités**
- Ventes physiques et digitales : **illimitées**
- Vidéoclips : **illimités**
- Diffusion radio / TV / sync : **autorisée**
- Performances live / concerts / festivals : **autorisées**
- Crédit « Prod. NKSounds » : **non obligatoire** (apprécié)

### ARTICLE 3 — SACEM ET DROITS D'AUTEUR

---

En dessous de 100 000 écoutes cumulées, **aucun point SACEM n'est demandé** : le Cessionnaire conserve 100% de ses revenus, sans royalties, sans surprise.

Au-delà de 100 000 écoutes cumulées (toutes plateformes confondues), le Producteur se réserve le droit d'enregistrer l'instrumentale auprès de la SACEM et de percevoir sa part en tant qu'auteur-compositeur. Cette collecte s'effectue directement auprès des plateformes de streaming et **n'impacte pas les revenus du Cessionnaire**. La licence Exclusive reste valable sans restriction.

Le Cessionnaire est invité à contacter le Producteur à **contact.nksounds@gmail.com** lorsque ce seuil est atteint.

#### **ARTICLE 4 — EXCLUSIVITÉ ET RETRAIT**

---

Dès réception du paiement, le Producteur s'engage à **retirer l'instrumentale de ses plateformes de vente**. Aucune autre licence ne sera accordée à des tiers pour cette instrumentale après la date du présent contrat.

Les licences non-exclusives éventuellement concédées avant la date du présent contrat restent valables dans les limites de leurs termes respectifs.

#### **ARTICLE 5 — FICHIERS LIVRÉS**

---

Le Producteur fournit au Cessionnaire les fichiers suivants dans les 48 heures suivant le paiement : fichier **MP3** (320 kbps), fichier **WAV** (44.1 kHz / 24 bits) et **fichiers stems** (pistes séparées au format WAV).

#### **ARTICLE 6 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

---

Le Producteur conserve le droit d'être identifié comme auteur-compositeur de l'instrumentale (droits moraux inaliénables au titre du Code de la propriété intellectuelle). Le Cessionnaire acquiert les droits patrimoniaux d'exploitation exclusifs tels que définis au présent contrat.

#### **ARTICLE 7 — INTERDICTIONS**

---

Le Cessionnaire s'interdit de :

- Revendre, sous-licencier ou redistribuer l'instrumentale sous sa forme originale (sans modification) ;

— Enregistrer l'instrumentale dans une bibliothèque de contenus ou un sample pack.

## **ARTICLE 8 — DROIT APPLICABLE**

---

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Lille.

---

Le présent contrat est réputé accepté par le Cessionnaire au moment du paiement en ligne. Une copie personnalisée est automatiquement envoyée aux deux parties par email.